

FORMATION CAP AEPE

Le titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est un professionnel de l'accueil et de la garde des enfants de moins de 6 ans.

Soucieux de répondre à leurs besoins fondamentaux, il réalise des activités de soins quotidiens (préparation de repas, soins d'hygiène) et des activités d'éveil contribuant à leur développement affectif et intellectuel et à leur autonomie. Il assure également l'entretien des locaux et des équipements.

DURÉE

2 ans.

POUR QUI ?

Tout public.

PRÉ-REQUIS

Niveau de 3e requis, mais aucune condition de diplôme requise.

OBJECTIFS

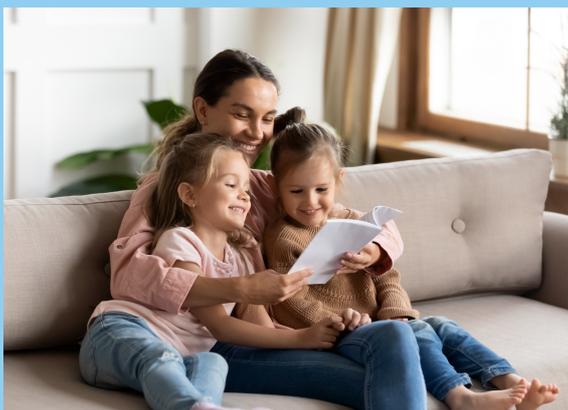
- Acquérir les connaissances et compétences indispensables à l'accueil et la garde de jeunes enfants ;
- Assurer les soins de la vie quotidiennes (hygiène, repas ...) ;
- Assurer l'entretien du cadre de vie.

DIPLÔME OBTENU

CAP Accompagnant éducatif petite enfance : diplôme d'Etat reconnu de niveau 3.

DÉBOUCHÉS

Employé de crèche ou de garderie, assistant maternel, auxiliaire de puériculture, agent territorial spécialisé des écoles maternelles, éducateur de jeunes enfants... Le CAP AEPE est un diplôme d'État qui ouvre les portes de nombreux métiers.



PROGRAMME DE FORMATION

Enseignement général (Les étudiants déjà titulaires d'un diplôme de niveau 4 ou 3 sont dispensés de l'enseignement général) :

- Français ;
- Histoire – Géographie, Enseignement Moral et Civique ;
- Mathématique et Physique Chimie ;
- Prévention, Santé et Environnement ;
- Langue vivante (Facultatif).

Enseignement professionnel :

BLOC 1 : Accompagner le développement du jeune enfant :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte ;
- Adopter une posture professionnelle adaptée ;
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné ;
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant ;
- Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages ;
- Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant.

BLOC 2 : Exercer son activité en accueil collectif :

- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant ;
- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement ;
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant ;
- Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle.

BLOC 3 : Exercer son activité en accueil individuel :

- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant ;
 - Organiser son action ;
 - Négocier le cadre de l'accueil ;
 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant ;
 - Elaborer des repas.
-